

PROCES-VERBAL

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juin 2025

Finances - Administration Générale - Personnel

Mise à jour du tableau des effectifs après suppression de postes ;
Protection sociale complémentaire / proposition de participation communale à la mutuelle des agents ;

Affaires scolaires - Action sociale - Personnes âgées

Aménagement - Urbanisme - Environnement

Parking de la salle polyvalente / Désignation de l'entreprise qui réalisera les travaux ;
Zone d'activité du pont Girouard / Proposition de nom pour la rue qui la dessert ;

Petite enfance - Action jeunesse - Culture

Ecole du sport / Tarification pour la saison 2025/2026 ;
Projet Bibliothèque / Constitution d'un groupe de travail ;

Communication - Associations - Sports - Loisirs

Tarification des encarts publicitaires pour le calendrier de fin d'année ;

Voirie et chemins ruraux

SyDEV convention pour l'éclairage du parking ;
SyDEV convention pour les travaux au lieudit « le Pin » ;

Questions diverses

Compte-rendu des commissions intercommunales
Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation
Calendrier des réunions

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet, le Conseil municipal de la Commune de ST ANDRE-GOULE-D'OIE dûment convoqué le 1^{er} juillet, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, à dix-neuf heures sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Maire.

Date d'affichage et de publication de la convocation : 1^{er} juillet 2025

Présents : DALLET Jacky, SOULARD Catherine, GUERY Francis, FONTENY Natacha, CARTEAU Anthony, DAHERON Wilfried, BREMAND Géraldine, COLONNIER Richard, JOSSET Nicole, METAYER Stéphane, ROUSSELOT Catherine, VINET Laurent, ARRIVÉ Benjamin (à partir de la délibération D50)

Absents excusés : BARRETEAU Angéline (pouvoir à Cathy SOULARD), GUIMBRETIÈRE Christina (pouvoir à Wilfried DAHERON), PELON Émeline (pouvoir à Anthony CARTEAU), ALLIN Nicolas (Pouvoir à Jacky DALLET), LAGET Steven, RAGON Claudine (pouvoir à Géraldine BREMAND),

M Anthony CARTEAU est désigné secrétaire de séance.

Membres en exercice	Présents	Votants	Quorum
19	12 puis 13	17 puis 18	10

Monsieur le Maire après avoir constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance

Approbation du procès-verbal de séance du 2 juin 2025 :

Le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil Municipal avec l'ordre du jour et la convocation, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des remarques à formuler.

En l'absence de remarques, **le procès-verbal est adopté à l'unanimité**

D43-2025 / OBJET **Modification du tableau des effectifs : suppression de postes**

Monsieur Le Maire explique que la commune a demandé au Comité Social Territorial la suppression du poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet précédemment occupé par un agent qui a bénéficié d'un avancement de grade et celui d'un agent à temps incomplet (2H45mn) occupé par un agent en CDI qui a démissionné.

Le 23 juin 2025 le Comité Social Territorial a donné un avis favorable à la suppression de ces postes il est donc possible de les retirer du tableau des effectifs. Le nouveau tableau serait le suivant :

Catégorie (A, B, C)	Grade	Durée hebdo du poste TC TNC .../35è	Fonction	Postes pourvus		fin du contrat
				Statut de l'agent T (titulaire) S (stagiaire) C (contractuel)	TC (tps complet) TP (tps partiel - indiquer le %)	
Service Administratif						
B	Rédacteur ppal 1ère cl	TC	Secrétaire de mairie	T	TC	
C	Adjoint adm ppal 1ère cl	TC	Agent polyvalent	T	TC	
C	Adjoint adm ppal 1ère cl	TNC 80%	Agent polyvalent	T	28H/sem	
Service technique						
C	Adjoint tech ppal 1ère cl	TC	Agent polyvalent	T		
C	Adjoint tech ppal 1ère cl	TC	Agent polyvalent	T		
C	Adjoint tech ppal 2ème cl	TNC - 22,86 %	Agent d'entretien	T	8H/sem	
C	Adjoint tech ppal 2ème cl	TC	Agent polyvalent	T		
Service Restaurant scolaire						
C	Adjoint tech ppal 1ère cl	TNC-13,43%	manager du RS	CDD-artL332-8-5	4H42mn	28/02/2027
C	Adjoint technique	TNC-13,45%	agent du RS	CDD-artL332-8-5	4H42mn	31/08/2028
C	Adjoint technique	TNC-17,90%	agent du RS	CDD-artL332-23-1	6H16mn	31/08/2026
C	Adjoint technique	TNC-15,67%	agent du RS	CDD-artL332-8-5	5H29mn	31/08/2027
C	Adjoint technique	TNC-26,90%	agent du RS	CDI	9H25mn	

Monsieur Le Maire demande ensuite au Conseil Municipal son avis, celui-ci après en avoir délibéré à l'unanimité **DONNE SON ACCORD** à la suppression des postes qui vient de lui être proposée et **VALIDE** le tableau des effectifs ci-dessus.

D44-2025 / OBJET **Participation au financement de la protection sociale complémentaire (PSC) volet «santé »**

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que l'article L. 827-9 du code général de la fonction publique prévoit que les collectivités territoriales et leurs établissements publics participent au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident auxquelles souscrivent les agents qu'elles emploient.

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 introduit le caractère obligatoire de cette participation à la garantie santé à compter du 1^{er} janvier 2026.

Cette participation peut intervenir au titre de contrats et règlements pour lesquels un label a été délivré dans les conditions prévues à l'article L. 310-12-2 du code des assurances.

Pour sa mise en place de cette participation la commune doit suivre la procédure suivante :

- 1- Le Conseil Municipal propose un montant de participation qui ne peut être inférieur à 15 € par agent
- 2- La commune soumet au Comité Social Territorial (CST) sa proposition
- 3- Le Conseil Municipal, après avis du CST fixe par délibération le montant de la participation

Monsieur Le Maire indique qu'il est envisagé de proposer 15 € et demande au Conseil Municipal son avis sur ce point. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

PROPOSE la somme de 15 euros par agent dès lors que leurs contrats disposent du label délivré dans les conditions prévues à l'article L. 310-12-2 du code des assurances.

CHARGE Monsieur Le Maire de soumettre au Comité Social Territorial cette proposition

Autres points abordés :

- ↳ Intervention de M Schmitt le 17 novembre 18H30 pour un point financier de la commune et une étude prospective des prochaines années.
- ↳ Accord du Conseil Régional : subvention de 50 000 € pour le projet de salle.

Points abordés :

- ↳ Restitution comité de pilotage restaurant scolaire ;
- ↳ Effectifs prévisionnels de l'Ecole : Effectif globalement en baisse mais en légère augmentation en maternelle

↳ Retour sur le CLS (Contrat Local de Santé) : descriptif des actions qui vont être conduites dans les années à venir

Axes stratégiques	Intitulé de l'action
ACCES AUX SOINS	1. Pérenniser l'offre de soins en menant des actions auprès des futurs professionnels de santé
	2. Promouvoir les attraits du territoire en général, et en matière d'offre de santé
	3. Donner des outils aux habitants pour prendre en charge leur santé de façon plus autonome
SANTE MENTALE	4. Créer un réseau local en santé mentale
PARCOURS	5. Favoriser les échanges entre acteurs ressources dans le champ médico-social
	6. Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées
	7. Améliorer l'information sur le soutien aux aidants
	8. Accompagner les personnes en situation de handicap
PREVENTION	9. Créer et animer un réseau de prévention santé à destination des jeunes du territoire
	10. Relayer ou développer des actions de prévention en population générale
	11. Poursuivre la politique de prévention en direction des seniors
SANTÉ ENVIRONNEMENT	12. Développer l'acculturation et la formation à la santé environnement
	13. Information sur la qualité de l'air extérieur
MOBILITE	14. Développer des actions permettant d'aller vers les publics fragiles
	15. Développer des actions permettant d'aller vers les publics fragiles

↳ Photos du sol souple réalisé à l'accueil périscolaire.

Aménagement – Urbanisme – Environnement :

D45-2025 / OBJET Attribution du marché pour la création d'un parking paysager et l'aménagement extérieur de la future salle polyvalente

M Francis GUÉRY adjoint en charge de ce dossier rappelle au Conseil Municipal les éléments législatifs et contextuels suivants :

Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-21,

Les articles R. 2123-1, R. 2131-12 et L. 2123-1 du Code de la commande publique,

Il précise qu'un appel public à concurrence a été nécessaire pour retenir l'entreprise qui réalisera le parking de la future salle.

Les éléments du marché étaient les suivants :

- Mode de passation du marché : Procédure adaptée
- Publication : du 28 avril 2025 au 10 juin 2025 sur marchés sécurisés et sur Ouest France le 02/05/2025
- Allotissement : sans allotissement
- Critères de jugement des offres : Valeur technique de l'offre : 60 % - Prix de l'offre : 40 %

Deux entreprises ont déposé une offre

Au vu du rapport d'analyse des offres réalisé par le bureau d'étude de la SAET, le classement des entreprises est le suivant :

Entreprise	Valeur tech / 60	Prix / 40	Note globale / 100	Classement
Sofultrap-Arbora	50	40	90	1
Charpentier	50	34,33	84,33	2

Monsieur GUÉRY précise que la commission Aménagement-Urbanisme-Environnement propose de retenir l'entreprise la mieux-disante c'est à dire le groupement constitué de l'entreprise SOFULTRAP et Arbora pour 228 255,80 € HT.

Monsieur Le Maire demande ensuite au Conseil Municipal son avis, celui-ci après en avoir délibéré, à l'unanimité **DÉCIDE**, d'attribuer le marché pour la création d'un parking paysager et l'aménagement extérieur de la future salle polyvalente au groupement Sofultrap - Arbora pour un montant de 228 255,80 € HT

Monsieur Le Maire précise que cette offre est conforme à l'estimation faite par le bureau d'étude et qu'elle est inférieure au montant prévu au budget 2025,

- Prévu au budget 2025 TTC : 325 000 €
- Chiffrage actuel maîtrise d'œuvre + travaux TTC : 285 427 € soit une différence de 39 573 €

D46-2025 / OBJET Proposition de nom pour la voie qui dessert la zone d'activité du Pont Girouard

M Francis GUÉRY, adjoint en charge de ce dossier explique que la voie qui dessert les entreprises installées au Pont Girouard ne porte pas de nom. La zone d'activité est administrée par la communauté de communes qui, de ce fait, est compétente pour lui attribuer un nom, cependant, il a été demandé à la commune de faire une proposition de dénomination en vue de la soumettre au vote du Conseil Communautaire de Septembre.

M GUÉRY demande l'avis du Conseil et propose « Rue du Pont Girouard »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

PROPOSE « rue du Pont Girouard » pour dénommer la voie qui dessert la zone d'activité du Pont Girouard.

Urbanisme : Le Conseil prend connaissance des dossiers déposés depuis la dernière séance.

Autres points abordés :

↳ Restitution de la commission urbanisme du 16 juin 2025 ;

↳ Restitution de la réunion avec la SAET pour les travaux rue de la Madone :

Réunion le 10 septembre pour travailler sur les esquisses. L'aménagement de cette rue se fera probablement en deux tranches. Un cheminement piéton sécurisé reliera le lotissement des chaumes au bourg.

↳ Restitution de la réunion avec Vendée Expansion, lotissement les coccinelles :

Consultation des géomètres avant fin juillet, dossier de consultation de l'aménageur à l'automne pour des pré-réservations à l'été 2026.

Petite enfance – Action jeunesse – Culture

D47-2025 / OBJET

École du sport - Tarification pour la saison 2025/2026

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme FONTENY, adjointe en charge de ce dossier et membre de la commission « enfance-jeunesse-culture », et après avoir pris connaissance :

- du prévisionnel dépenses / recettes pour la saison 2025/2026 ;
- des retours des personnes interrogées par le biais de l'enquête auprès des familles ;
- de la proposition de la commission de modifier :
 - Les horaires des cours et de les proposer le mardi soir
 - le montant de l'inscription à l'École du Sport pour l'année scolaire 2025-2026 et de le fixer à 80 €/an payables en deux fois avec un premier versement de 40 € à l'inscription et le solde de 40 € en janvier 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE à 80 € l'inscription à l'école de sports pour la saison 2025/2026 ;

DONNE LA POSSIBILITE de régler cette somme en deux versements :

1^{er} versement de 40 € à l'inscription

2^{ème} versement de 40 € au mois de janvier suivant

CHARGE Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, Madame la 1^{ère} Adjointe, de mettre en œuvre cette décision.

PRECISE que ces cours auront lieu les mardis soirs.

D48-2025 / OBJET

Constitution d'un groupe de travail pour le projet de nouvelle bibliothèque

Mme Fonteny rappelle que l'actuel local de la bibliothèque n'est plus adapté aux besoins des utilisateurs d'aujourd'hui, surface restreinte, accueil de petits groupes difficile, consultation sur place limitée, visibilité du site insatisfaisante. Pour l'ensemble de ces raisons la commune a décidé de lancer l'étude pour réaliser un nouveau projet.

Avant de consulter un architecte qui élaborera des plans il faut réaliser une étude de faisabilité et définir les besoins de la commune : rénovation ou construction, site retenu, surface, orientation et choix des actions à proposer dans ce lieu par exemple.

Les bénévoles seront associés à cette réflexion et la commune a demandé quatre volontaires pour intégrer le groupe de travail. Les personnes suivantes se sont dites intéressées :

⇒ Estelle BOUGARD, Claire DEROIN, Lynda GALLAIS et Marie Annie GAUTRON

Monsieur le Maire demande qui, parmi le Conseil Municipal, souhaite intégrer ce groupe de travail et rappelle que la personne en charge des médiathèques au niveau Intercommunal sera également associée à cette réflexion et que la Bibliothèque Départementale accompagnera la commune dans le processus de définition des besoins.

⇒ Catherine ROUSSELOT, Natacha FONTENY, Francis GUÉRY, Jacky DALLET sont volontaires et Monsieur Le Maire propose de valider la constitution de ce groupe de travail qui rendra compte au Conseil Municipal de l'évolution du projet. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

VALIDE la constitution de ce groupe de travail qui participera à la constitution du cahier des charges en vue de la consultation d'un maître d'œuvre pour le projet de nouvelle bibliothèque.

Autre point abordé :

↳ Photos du mobilier acheté pour le foyer des jeunes et du rendu de l'installation.

D49-2025 / OBJET Tarification des encarts publicitaires pour le calendrier de fin d'année

Monsieur CARTEAU adjoint en charge de ce dossier rappelle le tarif voté par délibération 48-2023 le 1^{er} juillet 2024, il présente le bilan financier de cette publication en 2024 et sur proposition de la commission propose au Conseil Municipal de modifier les tarifs de la manière suivante :

Les encarts publicitaires seraient facturés de la manière suivante en 2025 :

Format encart	Tarifs 2025
9 cm par 5 cm	90 €
19 cm par 5 cm	150 €
19 cm par 12 cm	200 €

Il rappelle qu'en 2024 les tarifs étaient restés identiques à ceux de 2023

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de s'exprimer, celui-ci, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **FIXE** le tarif des encarts publicitaires pour le prochain calendrier tels qu'indiqués ci-dessus.

Autres points abordés :

↳ Restitution de la commission du 19 juin 2025

↳ Vie des associations : Retour sur les AG du Badminton, du tennis de table, du foot

- Evènements festifs :

OGEK, Kermesse de l'école : elle s'est très bien déroulée même avec la très forte chaleur,

Fête du foot : de très bons moments partagés entre anciens et nouveaux joueurs.

- Manifestations à préparer :

Proposition de la date du dimanche 12 Octobre 10h, pour l'inauguration des 2 parcours de la Joséphine

1^{er} septembre 18h30 premier point avec les bénévoles pour les décorations de Noël.

↳ Publications : La commission souhaite travailler sur un guide des nouveaux arrivants qui présenterait la commune, ses services, ses associations et toutes les informations utiles aux personnes qui s'installent sur Saint-André-Goule-d'Oie.

Monsieur Benjamin ARRIVÉ ayant rejoint l'assemblée le nombre de votants est porté à 18

Voirie et chemins ruraux

D50-2025 / OBJET Convention avec le SyDEV pour l'éclairage du parking de la salle polyvalente

Monsieur DAHERON, informe le Conseil Municipal que Le SyDEV nous a adressé la convention pour l'installation de l'éclairage public sur le parking de la salle polyvalente. Il présente les plans et indique que le SyDEV prend à sa charge 70% des travaux et détaille le solde restant à la charge de la commune :

Nature travaux	Montant prévisionnel HT	Montant prévisionnel TTC	Base participation	Taux participation De la commune	Montant participation
Travaux neuf	40 331 €	48 397 €	40 331 €	30%	28 232 €
Autres prestations	1 255 €	1 506 €	1 506 €	100 %	1 506 €
TOTAL A PAYER A LA COMMUNE					29 738 €

Puis Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis, celui-ci après en avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE** ladite convention et la participation communale de 29 738 euros en découlant.

CHARGE Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, Madame la 1^{ère} adjointe, de mettre en œuvre ce dossier et l'autorise à signer tous les documents s'y rapportant.

D51-2025 / OBJET Convention avec le SyDEV pour l'effacement de réseau dans le village du Pin

Monsieur DAHERON explique au Conseil Municipal que Le SyDEV nous a prévenu que l'effacement du réseau électrique allait être réalisé dans le village du Pin.

Il précise au Conseil Municipal que le SyDEV prend à sa charge la totalité de la dépense qui concerne le réseau électrique mais ne participe qu'à hauteur de 35% pour le passage des réseaux de télécommunication. La commune doit donc accepter la dépense suivante :

Infrastructures de communications électroniques :

Nature travaux	Montant prévisionnel HT	Montant prévisionnel TTC	Base participation	Taux participation de la commune	Montant participation
Réseaux	32 866 €	39 439 €	39 439 €	65%	25 635 €
Branchement	10 440 €	12 528 €		65%	8 143 €
TOTAL A PAYER A LA COMMUNE					33 778€

Il est également possible que la commune ait à rajouter une somme estimée de 14 500 € pour le passage des câbles de télécommunications à l'intérieur des fourreaux

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal son avis, celui-ci après en avoir délibéré, à l'unanimité

VALIDE l'effacement de réseaux de télécommunication en parallèle de l'effacement de réseau électrique ;
APPROUVE ladite convention et la participation communale de 33 778 euros liée à cette décision et les éventuels frais inhérents à cette opération ;
CHARGE Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, Madame la 1^{ère} adjointe, de mettre en œuvre ce dossier et l'autorise à signer tous les documents s'y rapportant.

Autre point abordé :

Retour sur la campagne de point à temps qui permet de réparer les couches de roulement seulement aux endroits où la surface est dégradée. Douze tonnes ont été appliquées cette année sur plusieurs routes qui avaient été identifiées en début d'année.

Questions diverses

Compte-rendu des commissions intercommunales :

Commission habitat et urbanisme	Restitution par Francis GUÉRY Résultats de l'étude réalisée par l'ADILE sur le parc locatif Vendéen et sur St Fulgent Rappel de l'intérêt des OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) dans les documents d'urbanisme.
Commission Affaires économiques	Restitution par Anthony CARTEAU Rôle et actions de parrainage réalisés en 2025 par Vendée Initiative Bocage

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation : Le Conseil prend connaissance des différentes décisions prises par Monsieur le Maire depuis la dernière séance, dans le cadre de sa délégation.

Date	Numéro	Objet	Tiers	TTC
06/06/2025	DF45-2025	Programme voirie 2025	Sofultrap	37 644,72 €
16/06/2025	DF46-2025	Clé pass	Caillet	34,70 €
17/06/2025	DF47-2025	Analyse Legionella	Laboratoire Départemental	450,92 €
17/06/2025	DF48-2025	Réparation du tracteur + location	Segeba	5 197,78 €
18/06/2025	DF49-2025	Réparation mur en pierre	Pichereau	605 € par jour
18/06/2025	DF50-2025	Elagage au 12 le Hameau du Doué	Jardin de Vendée Elagage	560 €
18/06/2025	DF51-2025	Batterie de l'onduleur	APSSI Group	217,20 €
19/06/2025	DF52-2025	Batteries pour auto laveuse	Hygiène des Maines	229 €
19/06/2025	DF53-2025	Fourniture et pose du matériel de cuisine dans la future salle polyvalente	Le Froid Vendéen	38 175,83 €

⇒ Renonciation au droit de préempter

Parcelle (s)	Lieu
AC 435-460-253-255 ZN286	46 La Brossière
AB494 -643	45 rue de la Croix Charette
AB 695	Rue de la Madone

Conseils Municipaux 2025 à 20H

Lundi 8 septembre Lundi 6 octobre Lundi 3 novembre Lundi 1^{er} décembre

Levée de la séance : 21H05
A Saint-André-Goule-d'Oie, le 9 juillet 2025

<p>Le Maire : Jacky DALLET</p>  	<p>Le Secrétaire de Séance : Anthony CARTEAU</p> 
--	---